

Charia en Libye : les mises en garde de l'UE et Paris

Publié le 24.10.2011, 13h57 | Mise à jour : 14h11



Alors que la Libye fêtait dimanche la libération du pays, quatre jours après la mort de Mouammar Kadhafi, le Conseil national de transition (CNT) a aussitôt annoncé la réintroduction de la charia dans le pays. Une décision qui suscite ce lundi des appels au respect des droits de l'Homme de la part de l'Union européenne et de la France, premier pays à reconnaître le CNT en mars et fer de lance de l'opération internationale contre l'ex-dirigeant libyen.

« Nous serons vigilants sur le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques, notamment la diversité culturelle et religieuse et l'égalité des hommes et des femmes auxquels la France est indéfectiblement attachée », a réagi Bernard Valero, porte-parole du Quai d'Orsay, lors d'un point-presse. « Le président Abdeljalil a indiqué hier que l'islam serait la source principale du droit libyen, tout en précisant qu'il défendait le principe d'un islam *modéré*. Nous faisons confiance au peuple libyen qui s'est courageusement affranchi de 42 ans de dictature pour construire un Etat de droit, conforme aux principes et valeurs universels partagés par la communauté internationale », a néanmoins tempéré Valero, rappelant qu'il « appartient au peuple libyen de définir les principes de sa démocratie ».

L'UE va plus loin : « Nous attendons de la nouvelle Libye qu'elle soit fondée sur le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques », a déclaré à l'AFP la porte-parole de la chef de la diplomatie européenne Catherine Ashton, Maja Kocijancic.

La polygamie autorisée

Dimanche, lors de la cérémonie organisée pour fêter la libération de la Libye, le président du CNT, Moustapha Abdeljalil, a réaffirmé que la législation serait fondée sur la charia, la loi islamique. « En tant que pays islamique, nous avons adopté la charia comme loi essentielle et toute loi qui violerait la charia est légalement nulle et non avenue », a-t-il souligné. Il a cité en exemple la loi sur le divorce et le mariage qui, sous le régime de Mouammar Kadhafi, interdisait la polygamie et autorisait le divorce, et qui ne serait désormais plus en vigueur. Il a également annoncé l'ouverture de banques islamiques.

A la mi-septembre, le chef des autorités de transition avait déjà affirmé que l'islam serait la principale source de législation dans la nouvelle Libye, mais rejeté toute « idéologie extrémiste ».